

REGISTRE DES DELIBERATIONS

23 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Président de séance :

Alain SALOMON, Maire

Présents :

Thierry DAGUET, Éric WERDENBERG, **Adjoints**

Khalid BARRAMOU, Alban DIFFALAH, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Chantal LOUIS, Richard MARMET, Florine MERVILLE, Guillaume REGISSER, Jean-Jacques SANDERRE et Alain WEICK, **Conseillers municipaux**

Excusés ayant donné pouvoir :

Christiane LEFEVRE avec procuration à Eric WERDENBERG, Frédéric BURGUN avec procuration à Guillaume REGISSER

Excusés :

Absents :

Noémie SAUDIN

Les membres du Conseil étant réunis ;

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance à 20h32, et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Khalid BARRAMOU est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Alban DIFFALAH évoque le discours d'apaisement et solennel d'Alain SALOMON, un discours qu'Alban DIFFALAH attendait, et qu'il avait personnellement demandé à Alain SALOMON. Il indique que le conseil municipal s'est ensuite poursuivi calmement jusqu'au vote du Budget Primitif.

Au moment du vote et alors qu'il exprimait les éléments qui fondent sa position, l'abstention, il a fait l'objet d'invectives de la part d'un adjoint au Maire qui lui a coupé la parole à plusieurs reprises, Alban DIFFALAH cite les propos tenus à son égard : « Si tu n'es pas d'accord qu'est-ce que vous foutez là ? vous avez qu'à démissionner ! ».

Alban DIFFALAH s'étonne du fait que ces paroles déplacées n'apparaissent pas dans le compte-rendu alors que la secrétaire de mairie présente lors du dernier conseil, lui a confirmé avoir entendu ces propos et lui a précisé les avoir retranscrits dans la première version du compte-rendu. Chantal LOUIS rappelle que c'est le secrétaire de séance seul qui est responsable de ce qui est écrit et qu'il ne faut pas impliquer le secrétariat de mairie.

Jean-Jacques SANDERRE rappelle qu'il était secrétaire de séance et qu'il a travaillé sur la trame rédigée par la secrétaire de mairie. Il a écouté l'enregistrement et il indique qu'il y a eu un bug dans l'enregistrement et qu'il manquait la fin de séance.

Khalid BARRAMOU rappelle que l'enregistrement est en place pour aider à la rédaction du compte-rendu, mais que le secrétaire de séance est présent autour de la table et entend les propos tenus par les uns et les autres.

Jean-Jacques SANDERRE indique qu'il y a deux manières de rédiger le compte-rendu, soit on est conceptuel, soit on retranscrit tout.

Alban DIFFALAH rappelle que la position de Jean-Jacques SANDERRE lors de la dernière séance était que l'on note dans le PV les « incivilités ». Il fait également lecture de la remarque de Richard MARMET concernant l'approbation du précédent PV « certaines paroles déplacées ont été dites et non retranscrites dans le compte rendu ». Donc, soit on fait comme cela à chaque fois, soit non, mais on ne fait pas des choix à géométrie variable.

Khalid BARRAMOU rappelle qu'il s'est excusé pour son propos auprès d'Éric WERDENBERG, lors du dernier conseil municipal et demande si un adjoint s'est excusé auprès de lui pour l'insulte qui lui a été adressée ?

Chantal LOUIS prend la parole pour indiquer que, selon elle, des phrases synthétiques de type « le débat s'est envenimé » suffisent. Elle demande à Khalid BARRAMOU de ne plus élever la voix sur elle. Khalid BARRAMOU explique que son ton est fort mais qu'il n'est pas agressif, même si cela peut apparaître comme cela, il s'en excuse auprès d'elle.

Richard MARMET estime que les propos tenus lors des réunions ne sont pas dignes d'un conseil municipal. Alban DIFFALAH confirme que les propos tenus à son égard ne sont pas dignes d'une institution républicaine et rappelle que, dans son discours, Alain SALOMON a précisé que chacun a le droit d'avoir son avis et que cela fait partie du débat démocratique.

Khalid BARRAMOU rappelle qu'on l'a traité de « con » et qu'on lui a déjà indiqué qu'il ne connaissait « rien au transport ». Il demande à Jean-Jacques SANDERRE s'il s'en souvient et indique qu'il lui paraît normal que Richard MARMET ne s'en souvienne pas puisqu'il n'était pas présent.

Jean-Jacques SANDERRE répond qu'il n'a pas entendu cette insulte. Khalid BARRAMOU interroge alors les autres membres du conseil municipal. Alain SALOMON reconnaît que Khalid BARRAMOU a bien été insulté mais cela date de plusieurs conseils. A la demande de Jean-Jacques SANDERRE, Thierry DAGUET présente ses excuses à Khalid BARRAMOU pour les propos qu'il a tenus. Khalid BARRAMOU accepte ces excuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 2 Contre (Alban DIFFALAH et Khalid BARRAMOU), 1 Abstention (Richard MARMET) et 11 voix Pour

➤ **VALIDE le compte rendu de séance du 11 avril 2023**

DECISION

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire a signé et notifié les différents lots du marché de travaux pour la construction des ateliers municipaux et l'extension de la salle du conseil municipal en salle multifonctions.

**CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX
ET EXTENSION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SALLE MULTIFONCTION
90 300 VETRIGNE**

RECAPITULATIF PAR LOTS

		ESTIMATION PRO - SEPTEMBRE 2022			ENTREPRISES MIEUX DISANTES				VARIANTES EXIGEEES				
		ATELIER	EXTENSIO N	TOTAL	ENTREPRISE	ATELIER	EXTENSIO N	TOTAL	Ecart	N°1	N°2	N°3	N°4
LOT 01	DESAMIANTAGE / DECONSTRUCTION	25 000,00		25 000,00	BELFORT TOUT TRAVAUX	19 815,00		19 815,00	-20,74%				
LOT 02	VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS	34 000,00	14 500,00	48 500,00	BELFORT TOUT TRAVAUX	29 804,20	10 500,35	40 304,55	-16,90%			1 850,00	
LOT 03	FONDATIONS SPECIALES	28 500,00	16 500,00	45 000,00	TETRA	27 390,00	13 770,00	41 160,00	-8,53%				
LOT 04	GROS OEUVRE	38 500,00	44 500,00	83 000,00	COTTA	48 615,20	41 655,80	90 271,00	8,76%			315,00	690,00
LOT 05	CHARPENTE METALLIQUE	29 000,00	13 500,00	42 500,00	METAL ARC	34 777,59	14 895,89	49 673,48	16,88%				
LOT 06	ETANCHEITE / BARDAGE	54 500,00	30 000,00	84 500,00	METAL ARC	63 344,17	41 489,71	104 833,88	24,06%	3 750,00			
LOT 07	MENUISERIES EXTERIEURES PVC	7 000,00	1 000,00	8 000,00	JLR DIFFUSION	6 087,00	1 130,00	7 217,00	-9,79%				
LOT 08	SERRURERIE / PORTES DE GARAGES	15 000,00	13 000,00	28 000,00	CASOLI	19 188,00	15 872,50	35 060,50	25,22%				
LOT 09	MENUISERIES INTERIEURES	4 000,00	16 000,00	20 000,00	NEGRO	4 100,00	18 100,00	22 200,00	11,00%				
LOT 10	PLATRERIE / ISOLATION / PEINTURE	12 000,00	22 000,00	34 000,00	DPLS	11 289,24	21 304,30	32 593,54	-4,14%				
LOT 11	CARRELAGE FAIENCE	1 500,00	11 000,00	12 500,00	RICORD	1 095,00	7 779,50	8 874,50	-29,00%				
LOT 12	RAVALEMENT DE FACADES		4 000,00	4 000,00	POLE BATIMENT		2 864,00	2 864,00	-28,40%				
LOT 13	CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRE	18 000,00	36 500,00	54 500,00	SCP	14 531,26	43 086,45	57 617,70	5,72%		19 249,98		
LOT 14	ELECTRICITE	18 500,00	14 000,00	32 500,00	SEEB	18 920,00	7 910,00	26 830,00	-17,45%		1 232,00		
Total H.T.		285 500,00	236 500,00	522 000,00	Total H.T.	298 956,66	240 358,50	539 315,15	3,32%	3 750,00	20 481,98	2 165,00	690,00

VARIANTE EXIGEE 01 : Installation d'une échelle à crinoline sur la toiture végétalisée => NON RETENUE

VARIANTE EXIGEE 02 : Remplacement chaudière gaz par pompes à chaleur => NON RETENUE

VARIANTE EXIGEE 03 : Installation d'un caniveau à grille extérieur

VARIANTE EXIGEE 04 : Installation d'un siphon de sol à grille caillebotis

Alban DIFFALAH demande à quoi correspondent les écarts négatifs.

Alain SALOMON explique que le Maître d'œuvre a fait des estimations des prix et que les écarts correspondent à la différence entre les estimations et les tarifs proposés par les entreprises.

Khalid BARRAMOU indique que dans le futur, les prix devraient baisser mais malgré une baisse, les prix resteront toujours au-dessus de l'estimation initiale du projet. Quand on a été élu, on ne pouvait pas prévoir le COVID ou la guerre en Ukraine. Il indique avoir déjà dit qu'il n'était pas contre le projet mais contre l'augmentation du budget du projet.

Richard MARMET demande si les prix sont fixes ou s'il y a des formules de révision des prix.

Alain SALOMON explique qu'il peut y avoir des indices et des révisions à la baisse.

Alban DIFFALAH demande des précisions concernant les variantes.

Alain SALOMON explique que ce sont des choix retenus ou non en fonction des prix.

Alban DIFFALAH questionne le maire sur la date de livraison des bâtiments et si cet élément a été contractualisé avec les entreprises.

Alain SALOMON indique que le projet sera terminé pour milieu 2024.

Alain SALOMON présente à nouveau une version corrigée du tableau présenté lors du dernier conseil en incluant le coût du prêt

Plan Financement		Coût Projet HT		Fonds Propres Commune = (c-a)	
Subvention (a)	259 888,53 €	Atelier	298 956,66 €	330 353,65 €	
Emprunt	248 000,00 €	Salle	240 358,50 €		
Total	507 888,53 €	Archi	39 215,53 €	TVA à Charge = (d-b)	
		SPS	3 600,00 €	21 225,11 €	
		Socotec	3 700,00 €		
		Amiante	984,00 €	A charge Commune = (c-a)+(d-b)	
		Etude de sol	3 427,49 €	351 578,76 €	
		Total (c)	590 242,18 €	49,64%	
		TVA (d)	118 048,44 €		
		Total TTC	708 290,62 €		

Remb FCTVA N+2 (b)	
96 823,33 €	

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions

FINANCES

Frais de déplacement des élus

Le Maire expose

Les élus bénéficient d'un remboursement des dépenses engagées dans l'exercice de leur mandat, telles que :

- Les frais nécessités par l'exécution d'un mandat spécial, en dehors de toutes activités courantes,
- Les frais de déplacement pour se rendre dans des instances ou organismes où ils représentent la commune lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci

Le Maire donne lecture des montants de frais remboursables fixés par arrêté

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour)

- **APPROUVE** les conditions de remboursement des frais de déplacements et d'hébergement engagés par les élus conformément aux dispositions législatives et réglementaires,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget en cours et feront l'objet d'inscription chaque année budgétaire,
- **DONNE** tout pouvoir à monsieur le Maire afin de mener à bien l'exécution de la présente délibération.

ELUS

Délibération portant désignation du référent déontologue pour les élus

Monsieur le Maire expose :

A la suite du déploiement du dispositif du référent déontologue pour les agents en 2017, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les élus.

Il pourra conseiller les élus sur différentes questions notamment :

- L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité,
- La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat,
- La prévention de tous conflits d'intérêt,
- L'utilisation strictement limitées des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat
- La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions,
- La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné
- Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le demandeur pose sa question par courrier et se voit proposer en retour, une réponse sous forme d'avis, publié ensuite sur le site internet du référent déontologue de façon anonymisée.

Un arrêté du 6 décembre 2022 les limite à 300 euros maximum la demi-journée pour le président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège et 200 euros maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.

Le dispositif étant naturellement nouveau et à défaut d'informations concrètes sur la masse de questions que cela peut engendrer, l'AMF 90 a décidé pour l'heure de prendre la charge financière résultant du référent déontologue pour les premiers temps au moins à son compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour)

- **DE DESIGNER le référent déontologue utilisé par les Centres de Gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus.**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents y afférant.**

SMTC

Convention de mandat relative aux travaux d'aménagement et de mises aux normes des quais dans le cadre du SD'AP

Le Maire expose :

Le SMTC propose d'effectuer des travaux d'aménagement de deux arrêts « Vétrigne », d'assurer la maîtrise et de prendre en charge le coût financier.

Il convient de signer la convention avec le SMTC pour la réalisation de ces travaux.

Khalid BARRAMOU explique qu'il a déjà averti le conseil municipal que si un arrêt de bus est déplacé, un quai PMR doit forcément être créé c'est une obligation légale. Il rappelle qu'une convention a été signée avec la RTTB pour récupérer gratuitement trois abris bus et qu'il a vu avec un habitant de Vétrigne pour les récupérer. Il regrette de ne pas avoir été informé en amont des travaux actuellement en cours car ils auraient pu inclure l'installations des abris de bus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour)

- **AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat relative aux travaux d'aménagement et de mises aux normes de quais dans le cadre du SD'AP**

DECHETS

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de financement de l'aire de retournement de la Rue du Fort

Monsieur le Maire expose :

Les travaux d'aménagement de l'aire de retournement de la Rue du Fort, pour lesquels une convention de financement a été signée avec Offemont, ont fait l'objet d'un devis complémentaire par l'entreprise Belfort Tous Travaux pour un montant de 912.00 € HT, soit 1 094.40 € TTC.

Pour intégrer le surplus, il convient de signer l'avenant n° 1 qui modifie les montants comme suit :

Après avenant n° 1, le montant des travaux liés à l'aménagement de l'aire de retournement s'élève à **6 220.40 € HT, soit 7 464.48 € TTC**

Du montant TTC, seront déduits la subvention de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) d'un montant de 3000 € et le remboursement du FCTVA estimé à 1 224.47 € (16.404%). Le solde à la charge des deux collectivités s'élève à 3 240.00 €

La commune de Vétrigne se verra rembourser la moitié des **3 240.00 €** par la commune d'Offemont, soit **1 620.00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour)

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de financement des travaux de réalisation d'une aire de retournement, dans la rue du Fort, sur propriété de la commune de Vétrigne,
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à GBCA et le remboursement auprès de la commune d'Offemont

Questions diverses

- **Rencontre Damien MESLOT :**
Alban DIFFALAH demande à Alain SALOMON de faire un retour sur la rencontre avec Damien MESLOT Président du Grand Belfort.
Khalid BARRAMOU explique que Damien MESLOT s'est engagé à régler les problèmes des déchets de la rue des Champs Rosots.
- **Rencontre Florian CHAUCHE :**
Alban DIFFALAH explique à Alain SALOMON que l'horaire retenu pour rencontrer le Député Florian CHAUCHE, un lundi à 14h30, est inadapté.
Alain SALOMON dit qu'il a informé Mathilde REGNAUD, l'assistante parlementaire, que c'était tôt pour pouvoir rencontrer les élus.
- **Marche du Canton :**
Alban DIFFALAH informe le conseil que la marche du canton a eu lieu le dimanche 7 mai et que 48 départs se sont faits de Vétrigne et qu'il y a eu 168 départs au total malgré la météo.
Chantal LOUIS explique que la commune d'Eloie n'a pas participé cette année et qu'il serait bien de pouvoir réunir les huit communes du canton.
- **Fête des fleurs :**
Chantal LOUIS indique que cette année, il y a eu des préventes négatives par rapport aux autres années notamment car les gens achètent moins de fleurs en raison de la sécheresse. Pour attirer les habitants, une tombola a été organisée avec comme lot un composteur. Les enfants ont effectué les plantations dans le jardin participatif.
- **Fête des voisins :**
La fête des voisins, organisée par le comité des fêtes, se tiendra le 2 juin à 19h. Le rendez-vous est fixé sur le parking de la mairie.

- **Distribution 1^{er} mai :**
Alban DIFFALAH revient sur la distribution des fleurs et du champagne du 1^{er} mai pour les aînés du village et explique qu'il a senti un besoin d'échanges des personnes rencontrées.
Alain SALOMON indique qu'il a eu trois courriers de remerciements en mairie et des remerciements oraux des personnes rencontrées.
- **Voiture ventouse :**
Alban DIFFALAH évoque une voiture ventouse stationnée rue des Champs Rosot qui n'a plus de contrôle technique, ni d'assurance depuis plusieurs années.
- **Contrôle radar :**
Les gardes nature ont fait un contrôle radar durant 15 min, le 10 mai 2023.
Deux véhicules ont été contrôlés à vive allure : un à 70 km/h et un à 79km/h.
- **Bus scolaire :**
Alban DIFFALAH évoque un problème de circulation dans la Rue de la Versenne. Ce mardi, en raison d'une sortie scolaire, le bus est resté stationné et c'est le chauffeur qui a encouragé les automobilistes à emprunter la cour privée pour doubler le bus.

Alban DIFFALAH quitte le conseil à 22h30
- **Action citoyenne du 3 juin**
Khalid BARRAMOU est étonné de ne pas avoir eu de retour de la part des autres élus, propositions et questions sur l'action citoyenne qu'il organise le 3 juin prochain.
Chantal LOUIS explique qu'elle a trouvé son mail explicite.
Khalid BARRAMOU rappelle que le but de cette action est notamment de toucher en priorité les adolescents du village pour empêcher des incivilités plus tard.
Le nettoyage du village se déroulera aux abords des bâtiments publics et sur la piste cyclable.
Alain WEICK souligne que les jeunes vont ramasser les déchets des personnes indécates.
Khalid BARRAMOU remercie le conseil municipal et le Maire pour leur accompagnement dans cette démarche.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
Délibéré en séance, le(s) jour, mois et an susdits.
La séance est levée à 22h45**

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 27 juin 2023

Alain SALOMON

Eric WERDENBERG

Thierry DAGUET

Christiane LEFEVRE

*Absente avec procuration à Eric
WERDENBERG*

Chantal LOUIS

Florine MERVILLE

Alain WEICK

Khalid BARRAMOU

Richard MARMET

Frédéric BURGUN

*Absent avec procuration à Guillaume
REGISSER*

Guillaume REGISSER

Stéphanie GRANDGUILLAUME

Noémie SAUDIN

Absente

Alban DIFFALAH

Jean-Jacques SANDERRE

